

Délibération **SCoT n°2025-007** du Comité syndical du 14 février 2025

Débat sur les orientations du projet d'aménagements stratégiques du SCoT AEC

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Gérard CAILHOL - Jean CAPEL - Bouchra EL MEROUANI - Richard FIOL - Philippe LEPETIT - Patrick PES - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	/
■ Excusés	/

Contexte et motifs

La délibération de prescription du SCOT modernisé dit SCOT AEC (Air énergie Climat) du 24 novembre 2023 a affiché plusieurs objectifs dans le cadre de ce projet qui s'inscrit dans la continuité du SCOT précédent :

- Accroître l'attractivité du territoire et faciliter le développement sociétal qui sont des enjeux majeurs vis-à-vis du vieillissement de notre population et de l'évolution sociétale
- La résilience au changement climatique (adaptation et atténuation), avec une nouvelle entrée thématique de la santé environnement (cadre de vie)
- La protection et la valorisation des ressources territoriales (ressource en eau, espaces naturels agricoles et Forestiers-ENAF, biodiversité...).

À la suite de cette délibération, un comité de pilotage s'est déroulé le 13 mars 2024 avec les élus du territoire et les personnes publiques associées afin de consolider la méthodologie et les temps d'échange de l'année à venir.

L'actualisation de ce projet de territoire SCOT modernisé s'appuie sur plusieurs démarches. La première est la démarche d'adaptation au changement climatique qui a été engagée sur le territoire avec l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME qui accompagne les territoires d'Occitanie qui souhaitent mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire. La deuxième démarche est en lien direct avec le Contrat Local de Santé qui a pour objectif notamment la réduction des inégalités sociales géographiques et environnementales de santé. Or, l'aménagement est un des facteurs majeurs qui influe sur la santé. Aussi, afin d'intégrer pleinement les enjeux de santé dans le SCOT, le CEREMA a été choisi pour accompagner le territoire sur le volet urbanisme favorable à la santé. La 3ème démarche concerne la déclinaison territoriale de la loi Climat et Résilience et notamment son volet ZAN qu'il convient de bien appréhender afin de s'inscrire dans cet objectif réglementaire de ZAN en 2050 tout en permettant au territoire de poursuivre sa politique d'accueil de nouvelle population qui est indispensable au maintien démographique et économique du territoire. Enfin, le volet Air Energie Climat du SCOT avec l'intégration de la stratégie et du nouveau plan d'action du Plan Climat permet de croiser les enjeux énergétiques et d'empreintes carbone avec les enjeux environnementaux du territoire.

Plusieurs ateliers ont été organisés avec les forces vives du territoire pour partager le diagnostic et définir les enjeux du territoire : le 14 mai à Millau sur les évolutions climatiques et leurs impacts autour de 4 thématiques (agriculture, forêt et milieux naturels, santé et cadre de vie, tourisme) le 11 juin à Millau sur la démographie, le logement et les mobilités, le 18 juin à Cornus sur la transition écologique, le 24 juin à Saint Rome de Tarn sur les équipements et services, commerces et activités économiques, le 27 juin à Calmels-et-le-Viala sur le PCAET, le 8 juillet à Montlaur sur l'agriculture et la forêt. Ensuite, une restitution du diagnostic de vulnérabilité a eu lieu en 2 temps avec l'outil climastory le 24 septembre à Saint-Affrique et le 01 octobre à Millau. Le 15 octobre, a eu lieu un atelier avec les acteurs du territoire sur le partage de scénarios du PCAET

Concernant l'information et la participation de la population, outre l'espace dédié sur le site internet du SCOT et aux diverses informations transmises via la newsletter du PNR, une réunion publique présentant le diagnostic et les enjeux du SCOT et du PCAET a eu lieu à Vabres l'Abbaye le 13 novembre 2024. Le 22 novembre, à Millau, a eu lieu une restitution citoyenne sous la forme d'une mise en récit graphique des impacts du changement climatique sur notre territoire.

Présentation des orientations proposées

À la suite de ce diagnostic, il est proposé de structurer la stratégie du territoire autour de 3 défis transversaux et de 3 axes stratégiques.

Les 3 défis transversaux

Attractivité et développement sociétal

La population sur le périmètre du SCOT depuis 2007 a connu une augmentation de 1.4% soit près de 850 nouveaux habitants. Cette évolution est très disparate en fonction des territoires. Globalement, cette évolution positive est possible grâce à un solde migratoire positif ainsi que l'installation de la DBLE sur le Larzac qui a maintenu ce dynamisme.

Cette évolution démographique s'accompagne d'un vieillissement global de la population avec une part des plus de 60 ans qui a augmenté de 15% entre 2009 et 2020 et qui est de près de 20% supérieur à la moyenne régionale. Aussi, le renouvellement des actifs est un enjeu majeur pour l'ensemble des activités économiques du territoire.

Les pôles urbains doivent renforcer leur rôle de catalyseur de ces populations, en proposant en premier lieu un parc de logements qualitatif. L'installation durable des nouveaux arrivants dépendra de la qualité de leur accueil par le territoire et de la concordance entre celui-ci et leur projet de vie. Ces nouveaux habitants seront alors susceptibles, dans le cadre de leur parcours résidentiel, de s'implanter dans les communes rurales du territoire.

Changement climatique

Les projections climatiques 2050 laissent entrevoir une multiplication par 13 du nombre de jours très chauds (>35°) et la disparition des vagues de froid, une division par 2 du nombre de jours de gel, une augmentation de température de 1.5°C des cours d'eau, des cumuls de précipitations stables mais avec une variabilité inter et intra annuelles qui s'accroissent (+40% de nombre de jours de fortes pluies).

La résilience du territoire au changement climatique suppose une adaptation du territoire au changement climatique sur tous les pans des activités humaines : la préservation des ressources naturelles (ressource en eau...), le logement, l'aménagement des espaces publics, les activités économiques (agriculture, tourisme...), la résilience des services et infrastructures.

Un autre volet est la participation du territoire à l'atténuation du changement climatique avec l'objectif 2050 d'atteindre un taux de couverture de 300% en 2050 qui sera possible avec une réduction de la consommation de 31% et une augmentation de la production en ENR de 2.66 par rapport à) 2023. Cela s'accompagne de la réduction de 25% de l'émission de GES et de 32% des polluants atmosphériques.

Le volet Santé environnement

Malgré un cadre de vie qui semble propice à la santé et au bien-être de ses habitants, le territoire du PNR des Grands Causses présente des spécificités qui influencent directement les modes de vie, les comportements, et les expositions aux risques sanitaires. L'isolement géographique, par exemple, conditionne l'accès aux services de santé et aux infrastructures, tandis que le vieillissement de la population et les défis liés à la mobilité amplifient les inégalités sociales de santé. Plusieurs groupes de populations sont sujets aux inégalités sociales de santé : les personnes âgées, les personnes en situation de précarité économiques (habitants et nouveaux arrivants), les enfants et adolescents isolés géographiquement et exposés aux risques d'addictions aux écrans... Et le changement climatique en cours va venir amplifier les risques pour la santé humaine. Aussi, 4 objectifs ont été préciblés pour améliorer la qualité de vie sur le territoire :

- Prévenir des impacts environnementaux sur la santé mentale
- Réduire les Inégalité Sociale, Territoriales et Environnementales de santé et notamment sur les plus vulnérables
- Prévoir des aménagements (espaces publics en zone urbaine et en milieu naturel) favorable à la santé
- Un maillage territorial d'accès aux services participant à la santé : Mobilités, santé, social (hôpital médian et coordination avec la médecine de ville et les centres hospitaliers régionaux)

Les 3 axes stratégiques

Protéger : Un territoire riche de ses ressources naturelles, patrimoniales et culturelles...mais fragiles

- Protéger et valoriser une biodiversité d'exception
- Préserver la richesse paysagère
- Sécuriser la ressource en eau

Aménager : Un territoire en transitions à ménager

- Poursuivre l'effort de sobriété foncière par des formes urbaines adaptées et acceptables pour le bien vivre ensemble
- Proposer une offre qualitative de logements pour tous qui répond aux parcours résidentiels tout au long de la vie
- Une mobilité qui se diversifie en proposant des alternatives à l'autosolisme avec une incitation aux mobilités actives favorables à la santé

Développer : Un territoire attractif et solidaire

- Consolider l'armature territoriale entre les pôles urbains structurants, les pôles de proximité et le rural
- Maintenir un maillage commercial et économique qui renforce les centralités du territoire
- Valoriser les ressources locales

Délibération

- Je vous propose de débattre des orientations générales du PAS - Projet d'Aménagement Stratégique
- D'acter ce débat sur les des orientations générales du PAS - Projet d'Aménagement Stratégique Du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PNR des Grands Causses.

Il est précisé que les orientations du PAS présentées seront annexées à la présente délibération.

VOTE :

Pour : **8**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PAS Projet d'Aménagement Stratégique.
Acte en est donné au Président.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr